

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 25 MARS 2021 – 19 heures**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le vingt-trois février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Sociétés, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN.

Procurations : Mandy BERTHET à Aurégane PAN, Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT à Anne-Sophie NOLLEAU et Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Contrat d'occupation précaire – Terrains situés « la Leichère »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par le biais de l'EPF de trois terrains situés La Leichère cadastrés A 704/A2094/A2090.

Il rappelle la convention du 1er août 2020, avec l'EPF, par laquelle la commune accepte la mise à disposition à son profit des biens précités.

Dans l'attente de l'affectation définitive des terrains, destinés à la création d'un projet communal social orienté séniors-personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire, propose de laisser l'exploitant actuel (EARL La Ferme SILAS) utiliser les terrains.

A cette occasion Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'occupation précaire avec l'occupant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte** la mise à disposition des terrains au profit de l'exploitant par le biais d'un contrat d'occupation précaire et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'occupation précaire.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte administratif 2020**

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur Patrick BAU présente le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		15 015,33		281 083,88		296 099,21
Opérations de l'exercice	195 500,19	141 421,57	398 526,49	508 271,92	594 026,68	649 693,49
TOTAUX	195 500,19	156 436,90	398 526,49	789 355,80	594 026,68	945 792,70
Résultats de clôture	39 063,29			390 829,31		351 766,02
Restes à réaliser						
RESULTATS CUMULES	39 063,29			390 829,31		351 766,02

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** ce dernier et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte de Gestion 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier municipal de Saint-Julien-en-Genevois,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et **déclare** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Affectation des résultats 2020**

Reprenant les résultats du Compte administratif principal de 2020 qui se soldent :

- En Fonctionnement :

par un excédent de l'exercice 2020 de 109 745,43 €

et un excédent reporté de 2019 de 281 083,88 €

soit un excédent global de 390 829,30 €

et

- En Investissement :

par un déficit pour l'exercice 2020 de -54 078,62 €

et un excédent reporté de 2019 de 15 015,33 €

soit un déficit global de -39 063,29 €

Vu l'instruction budgétaire applicable aux communes et, en application de la comptabilité M 14,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** pour le budget primitif général 2021 :

- **D'AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement de 390 829.31 €, d'une part en recettes d'investissement à l'article 1068 pour 39 063.29 € afin de combler le déficit d'investissement et d'autre part 351 766.02 € (le solde) en recettes de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).

- **DE REPRENDRE** le déficit d'investissement de 39 063,29 €, en dépenses d'investissement à l'article 001 (déficit reporté).

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du budget primitif 2021 - Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte** le Budget Primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	849 529,02 €	849 529,02 €
Investissement	700 844,99 €	700 844,99 €
TOTAL	1 550 374,01 €	1 550 374,01 €

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution de subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	700
A.P.E. de VILLY/MENTHONNEX	1 587
ADMR Soins	700
Allo Stopalcool	160
Alzheimer	100
APE Voyage scolaire	1 500
Banque alimentaire	200
Graine de Favis - Centre de loisirs des Bornes	5 000
De l'ombre à la lumière	50
ESCR	150
Chambre des métiers et de l'artisanat	50
Graines de Favis - Périscolaire	6 000
Handball club cruseilles	100
Handisport	50
Les Bornains du 3ème Age	150
Lieutenant de Louveterie	80
Ligue contre le cancer	200
Nez rouge	50
Resto du cœur	200
Secours en montagne du Pays Rochois	50
SEPA impossible	100
Souvenir Français	50
UC/AFN de Cruseilles	120
Les Faveilles des Bornes	450
TISSOT Justin – 4L Trophy	100
Espace femmes	100
TOTAL	17 997

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention de fonctionnement du budget principal au profit du budget annexe CCAS**

Pour équilibrer le budget primitif 2021 du budget annexe « CCAS », il a été prévu au budget primitif du budget principal 2021 le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 500 euros sur l'article 657362, versée sur l'article 74741 du budget annexe « CCAS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve et autorise** Monsieur le Maire à inscrire et verser cette subvention au budget annexe « CCAS ».

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Vote des taux d'imposition 2021**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de conserver les taux actuels sans augmentation des contributions directes 2021 tels que décrits ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,62 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte** les taux d'imposition des deux taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité.**

URBANISME

Monsieur Thomas AILLOUD, rapporteur désigné de la dernière commission d'urbanisme, présente aux membres du Conseil Municipal les derniers dossiers d'urbanisme traités :

- **DP CRUZ Alain** : Sas d'entrée,
- **DP BAILLEUL Guillaume** : Terrasse couverte.

Monsieur Thomas AILLOUD rapporte les différents points abordés lors de la commission d'urbanisme réunie le mardi 16 mars 2021 en mairie, notamment, un manque de parkings et de sécurisation du hameau « Chez Viollet » contre la vitesse des automobilistes. Des devis seront demandés pour des panneaux signalétiques clignotants en entrée d'agglomération.

POSTULATS

➤ **Parcelles de bois A423, A425, A484 :**

Monsieur le Maire informe que trois parcelles sont à vendre situées « Les Cruets » et « Les Communaux ». Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que Monsieur le Maire poursuive les négociations.

➤ **Croix de Mission :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une croix de mission est située « Chez Falconnet », sur le terrain d'un particulier. Le propriétaire ne souhaitant pas la démolir, celui-ci s'engage à signer une convention d'entretien avec la Mairie.

En complément, Monsieur Marco VAN INTHOUDT, se propose de faire l'inventaire des croix de missions de la Commune de Villy-le-Bouveret.

RAPPORT DES ACTIONS

➤ **Commission fleurissement :**

La commission fleurissement s'est réunie le mardi 23 mars 2021 en mairie pour faire le point des zones à développer et embellir cette année :

- Sous le tilleul – Place de la Mairie,
- Bassin communal « Chez Viollet »,
- La croix de « Chez Maréchal »,
- Site du Crêt à l'Ane.

Madame Marie-Paule GAILLARD et Monsieur Marco VAN INTHOUDT se chargent de demander des devis et d'organiser les journées de plantation.

La plantation de pensées au Chef-Lieu se fera le mercredi 31 mars au matin avec la participation de bénévoles volontaires.

➤ **Commission Extérieures :**

- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Commission « déchets » :**

Monsieur Marco VAN INTHOUDT rapporte les informations reçues lors d'une commission « déchets » organisée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Il explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la filière de tri évolue et tous les plastiques seront récoltés de la même manière.

Il informe que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles étudie la possibilité d'installer plus de conteneurs à carton, seulement, et qu'un projet d'agrandissement de la déchetterie est en cours. Il ajoute que la journée de l'environnement aura lieu le samedi 5 juin 2021. Les membres du Conseil Municipal propose de se joindre à cette manifestation avec les habitants de Villy-le-Bouveret pour des « TIC » Travaux d'Intérêt Commun sur le patrimoine communal.

- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Commission « mobilité » :**

Monsieur Jean-Marie TERRASSON rend compte de la réunion concernant la mobilité et les enjeux liés à cette compétence.

- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – Commission « Schéma Directeur Cyclable » :**

Monsieur Jean-Marie TERRASSON rapporte qu'un projet est en cours d'étude pour rallier le bassin du Genevois et le bassin Annecien en passant par le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Commission « Petite enfance » :**

Monsieur Patrick BAU informe qu'actuellement la crèche a en moyenne 86 demandes de places pour 46 places à pourvoir. Une étude est en cours afin d'apporter des solutions aux parents du territoire intercommunal.

INFORMATIONS

➤ **Relations de voisinage :**

Une mairie-info est distribuée à tous les habitants de la commune, rappelant quelques règles de bonne conduite, extrait de l'arrêté n°29/2009 ainsi qu'un rappel sur les feux de forêts et écobuages. En effet, beaucoup de personnes se plaignent des nuisances ces trois dernières semaines.

➤ **Dépôts sauvages – Entrepôt en zone agricole ou naturelle :**

Des habitants se sont plaints en mairie de « dépôts sauvages ». La question sera débattue lors du prochain conseil municipal pour agir dans ce domaine environnemental.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h50.

A Villy-le-Bouveret, le 8 avril 2021

Le Maire,
Jean-Marie BOUCHET

